

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Présent(e)s : Mmes MANGEL, BOURGASSER
Mrs DEFER, HYPOLITE, GRIVEL, FRANTZ, NEZ, CARLI, NOCCHI

Représenté(e)s par un pouvoir :
M. PETITJEAN par M. FRANTZ
M. DIETSCH par M. DEFER

Excusé(e)s : Mmes TOURNEUR, ZATTARIN, MOCCI, MULLER, KOCKEISEN,
Mrs BRUNETTI, TONIOLO, VACCANI, METZINGER, KEFF, LINTZ, LAMORLETTE F, BECQUER

Absent(e)s : Mmes BOSSI, BAUCHEZ, MARTEL, DESENCLOS,
Mrs BERNARD, SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, GAASCH, SONNET, RAVEL, COLIN, TAVOSO,
ABERKANE, BOURET, BONASSO, FERRARELLI, BACCHETTI, BESSEJERARI, LAFOND, BAUDET,
SILVESTRIN, DURAND, CARDAIRE, MORETTE, BLETTNER, JODEL, JACOB, COLLIN, BEAULATON,
SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, ZIMMERMANN, DIDIER, BRECK, TOMC, MENGHI, GRIMALDI,
SCHWARTZ, CESARONI

Le Président ouvre la séance.

Mme BOURGASSER est désignée secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical

Le compte rendu de la séance de comité syndical du 14 octobre 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Un délégué s'abstient.

1 – Décision modificative N°1

Le montant de la redevance spéciale 2018 du centre de semi-liberté de Briey n'ayant pas été recouvré par le syndicat, il convient, à la demande du percepteur, de procéder à une annulation sur 2018 puis réémission sur 2019 du titre de recettes via Chorus. Pour ce faire, il est nécessaire de recourir à une décision modificative.

Elle est approuvée par le comité à l'unanimité.



2 – Convention avec Eco-Mobilier

Le Président rappelle à l'assemblée que l'éco-organisme Eco-Mobilier avec lequel le syndicat a passé convention, se charge de déposer des bennes dans les déchèteries afin de collecter puis valoriser le mobilier ménager.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Président propose aux membres du comité de la renouveler et obtient l'unanimité.

3 – Convention avec la communauté de communes de MAD et Moselle pour l'utilisation de la déchèterie de Jarny

Le Président informe les délégués que la convention entre le SIRTOM et la communauté de communes du Mad et Moselle arrive à échéance le 31 décembre 2018. Cette convention a pour objet l'accès à la déchèterie de Jarny pour les communes de Mars la Tour et Hannonville-Suzémont. Il convient dès à présent de la renouveler pour une période d'une année. Le tarif est fixé à 25.10 € par habitant, soit une augmentation de 3 € due notamment à l'évolution des coûts de traitement.

Le Président met aux voix cette reconduction qui est obtenue la majorité et un contre.

Monsieur BACCHETTI rejoint les membres du bureau.

Informations :

- Des marchés ont été signés :

- La fourniture et l'installation d'un nouveau serveur informatique plus performant pour un montant de 11 988 €
- L'attribution des lots du marché de construction du quai de transit des déchets :
 - LOT 1 Voirie/réseaux secs/process à la Société WH pour 1 567 200 € TTC
 - LOT 2 Gros œuvre à la Société WH pour 282 000 € TTC
 - LOT 3 Pesage et contrôle d'accès à la Société WH pour 88 200 € TTC
 - LOT 4 Espaces verts/clôture/portail à la Société DHR pour 103 822 € TTC

Le début des travaux est programmé le 6 janvier 2020. La première réunion de chantier, à laquelle les délégués peuvent assister, est prévue le 16 janvier 2020 à 11 h au SIRTOM.

- Une seule offre a été déposée pour chacun des trois lots composant le marché de traitement des déchets ménagers. Le monopole sur le secteur de la société Barisien (groupe SUEZ) entraîne une forte augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères et encombrants (LOT 1) dont le prix à la tonne atteint 85 € HT auquel il conviendra d'ajouter 18 € HT de TGAP. Pour mémoire, le coût à la tonne représentait 63 € HT au précédent marché. Ce surcoût entraîne une dépense supplémentaire de plus de 400 000 € à inscrire au budget 2020. Le syndicat fera son possible pour en minimiser l'impact auprès des contribuables
 - le LOT 2 traitement des végétaux, a été attribué à la société TRI SERVICES pour 19 € HT la tonne, soit une augmentation de 3 €
 - le LOT 3 traitement des gravats reste stable à 8 € la tonne. La société TRI SERVICES en est l'attributaire

Le Président rappelle que ce contrat a été conclu pour une durée d'un an. Le quai de transit sera alors opérationnel au terme du marché et permettra au syndicat de maîtriser davantage les coûts de traitement en jouant sur la concurrence.

- La collecte et le transport du verre issu des conteneurs d'apport volontaire sera effectuée par la société MINERIS pour un coût de 43 € HT la tonne, soit une économie d'un euro par rapport au marché actuel.

Le Président indique que des ateliers de fabrication de produits ménagers favorisant la réduction des emballages ont été organisés dans le cadre de la semaine de réduction des déchets à l'Eco-appartement d'Homécourt. Ces ateliers ont rencontré un franc succès.

Pour finir, les agents du SIRTOM passent actuellement dans les foyers pour proposer leur calendrier. Le Président souhaite qu'un bon accueil leur soit réservé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance.

Le Président
Alain FRANTZ

